

**Mémoire de la Fédération des associations
de professeurs et professeures d'université du Nouveau-Brunswick**

Présenté à la

Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes

Université Mount Allison

Le 21 septembre 2003

Encore une fois, la Fédération accepte volontiers de profiter de l'occasion de faire une présentation devant la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes.

Dans sa lettre d'invitation à la Fédération, la Commission exprime son désir de discuter, entre autres, du suivi associé à la publication prochaine du document intitulé *Recrutement et maintien du corps professoral dans les Maritimes*.

De nombreux éditoriaux de la Fédération – dont la grande majorité traite de sujets liés à l'enseignement postsecondaire – ont été publiés au cours des dernières années dans le cadre d'une stratégie permanente de communication visant à susciter davantage l'intérêt du grand public.

Nous avons l'habitude, chaque année, de rassembler en un portefeuille ces éditoriaux publiés à différents moments dans le *Telegraph Journal*, le *Daily Gleaner*, et le *Times and Transcript*, et de distribuer ce portefeuille aux parties intéressées qui pourraient ne pas avoir eu l'occasion de lire les articles au moment de leur publication. Des exemplaires des portefeuilles de 2002 et de 2003 (éditoriaux publiés jusqu'à présent) sont joints pour distribution aux membres de la Commission.

Plus tôt cette année, la Fédération a également distribué, pour la deuxième fois, un feuillet d'information intitulé *Saviez-vous...* (copie jointe) qui donne des renseignements à jour afin de sensibiliser le public sur les points suivants :

- au cours de la dernière décennie, les fonds accordés aux universités du Nouveau-Brunswick par le gouvernement provincial pour chaque étudiant ou étudiante à temps plein ont diminué de plus de 10 %;
- en proportion de son produit intérieur brut, le Nouveau-Brunswick consacre actuellement à l'enseignement postsecondaire 16,7 % de moins qu'il y a dix ans;

- au Nouveau-Brunswick, les frais moyens des études universitaires ont plus que doublé durant la dernière décennie;
- au Canada, la probabilité de poursuivre des études universitaires est directement proportionnelle au niveau du revenu familial;
- au Nouveau-Brunswick, l'an dernier, les frais des études universitaires dépassaient à eux seuls de 10 % en moyenne les revenus des emplois d'été des étudiants et étudiantes;
- pour la plupart des étudiants et étudiantes des universités canadiennes, les emplois d'été, et non les contributions des parents ou les prêts d'études, sont la principale source de financement;
- au Nouveau-Brunswick, le nombre d'inscriptions dans les universités a diminué récemment alors qu'il a connu une hausse générale de 6,6 % dans le reste du Canada;
- depuis 1991-1992, le nombre d'étudiants et étudiantes inscrits à temps partiel dans les universités du Nouveau-Brunswick a diminué de près de 30 %;
- le pourcentage de la population qui détient un diplôme universitaire est moins élevé de 26,6 % au Nouveau-Brunswick qu'en Nouvelle-Écosse; et
- en proportion des dépenses provinciales totales, la Nouvelle-Écosse alloue à l'enseignement postsecondaire un tiers de plus que le Nouveau-Brunswick.

En lisant les articles contenus dans les portefeuilles, les membres de la Commission pourront constater, entre autres, la préoccupation croissante de la Fédération vis-à-vis les répercussions de la hausse des frais de scolarité sur la capacité des étudiants et étudiantes de terminer leurs études ou de le faire avec une dette raisonnable. La Fédération se demande également si des frais de scolarité prohibitifs n'empêcheront pas certains étudiants et étudiantes éventuels de poursuivre leurs études, un problème de plus en plus inquiétant.

De toute évidence, l'enseignement postsecondaire est un besoin en croissance exponentielle dans notre société et la hausse des frais de scolarité est un des plus grands obstacles qui s'opposent à l'accès à des études de ce niveau. Récemment, l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université, appuyée par la Fédération, a demandé que soient complètement éliminés les frais de scolarité étant donné que l'éducation formelle jusqu'au niveau postsecondaire est déjà une exigence absolue pour la majorité des Canadiens et Canadiennes intéressés à travailler et que, par conséquent, elle devrait maintenant être traitée tout comme la norme relative aux études de la maternelle à la 12^e année à laquelle nous sommes maintenant habitués.

La Fédération reconnaît toutefois que l'introduction d'un système d'enseignement postsecondaire gratuit aurait des répercussions fiscales et économiques lourdes de conséquences et que la situation doit être évaluée soigneusement avant qu'une telle démarche soit entreprise.

En conséquence, la Fédération propose qu'une partie des ressources de la Commission soit immédiatement utilisée pour réaliser une analyse de rentabilité approfondie de l'introduction, dans les plus brefs délais possibles, de l'enseignement postsecondaire gratuit.

La Fédération remercie à nouveau les membres de la Commission de l'occasion qui lui a été donnée de participer à cet important dialogue.

Le tout respectueusement soumis par

La Fédération des associations de professeurs et professeures d'université du
Nouveau-Brunswick

Université Mount Allison

Le 21 septembre 2003

Le directeur général

Desmond A. Morley